
**RÉUNION ORGANISATIONNELLE
DU CONSEIL SCOLAIRE CENTRE-NORD**

**LE 26 AOÛT 2020
18 h
ORDRE DU JOUR**

1. Bienvenue
 2. Élections
 - 2.1 Présidence
 - 2.2 Vice-présidence
- Le président assume la présidence de la réunion
3. Désignation des signataires autorisés
 - 3.1 le directeur général, la directrice générale adjointe ou le trésorier pour la feuille de paie, les comptes payables, les contrats de projets autorisés par le Conseil.
 - 3.2 le directeur général, la directrice générale adjointe ou le trésorier contresigné par la présidence ou la vice-présidence pour les contrats non prévus au budget, tel que prévu par la politique D-4040– signataires autorisés
 - 3.3 le directeur général, la directrice générale adjointe ou le trésorier ou un conseiller scolaire pour les transactions bancaires conformément à la politique D-4040 – signataires autorisés.
 - 3.4 Limites de crédit cinq cent mille dollars (500 000\$) pour la gestion de la trésorerie – le directeur général, la directrice générale adjointe ou le trésorier. Deux cent mille dollars (200 000\$) pour les achats à crédit – le directeur général, la directrice générale adjointe ou le trésorier.

**RÉUNION ORGANISATIONNELLE
DU CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
CENTRE-NORD**

**LE 26 AOÛT 2020
18 h
ORDRE DU JOUR**

1. Bienvenue
 2. Élections
 - 2.1 Présidence
 - 2.2 Vice-présidence
- Le président assume la présidence de la réunion
3. Désignation des signataires autorisés
 - 3.1 le directeur général, la directrice générale adjointe ou le trésorier pour la feuille de paie, les comptes payables, les contrats de projets autorisés par le Conseil.
 - 3.2 le directeur général, la directrice générale adjointe ou le trésorier contresigné par la présidence ou la vice-présidence pour les contrats non prévus au budget, tel que prévu par la politique D-4040– signataires autorisés
 - 3.3 le directeur général, la directrice générale adjointe ou le trésorier ou un conseiller scolaire pour les transactions bancaires conformément à la politique D-4040 – signataires autorisés.
 - 3.4 Limites de crédit cinq cent mille dollars (500 000\$) pour la gestion de la trésorerie – le directeur général, la directrice générale adjointe ou le trésorier. Deux cent mille dollars (200 000\$) pour les achats à crédit – le directeur général, la directrice générale adjointe ou le trésorier.

- | | |
|---|--|
| <p>4. Établissement des comités du Conseil</p> <p>4.1 Promotion, développement et recrutement – deux membres</p> <p>4.2 Ressources humaines – deux membres</p> <p>4.3 Comité des finances</p> <p>4.4 Comité de vérification</p> <p>4.5 Comité de révision des politiques – deux membres</p> | <p>4.1 Promotion, développement et recrutement – deux membres</p> <p>4.2 Ressources humaines – deux membres</p> <p>4.3 Comité des finances</p> <p>4.4 Comité de vérification</p> <p>4.5 Comité de révision des politiques – deux membres</p> |
| <p>5. Nomination de représentants aux divers organismes associés au Conseil</p> <p>5.1 S.O.</p> <p>5.2 ASBA-Zone 2/3</p> <p>5.3 FCSFA</p> <p>5.4 S.O.</p> <p>5.5 TEBA</p> | <p>5. Nomination de représentants aux divers organismes associés au Conseil</p> <p>5.1 ACSTA</p> <p>5.2 ASBA-Zone 2/3</p> <p>5.3 FCSFA</p> <p>5.4 Comité de l'Archevêque Smith</p> <p>5.5 TEBA</p> |
| <p>6. Établissement de l'horaire des réunions (jour du mois, lieu et heure)</p> | <p>6. Établissement de l'horaire des réunions (jour du mois, lieu et heure)</p> |
| <p>7. Établissement d'une date pour rencontre avec les présidences des conseils d'école</p> | <p>7. Établissement d'une date pour rencontre avec les présidences des conseils d'école</p> |
| <p>8. Établissement des honoraires et des allocations de déplacement et d'hébergement</p> | <p>8. Établissement des honoraires et des allocations de déplacement et d'hébergement</p> |
| <p>9. Choix des firmes</p> <p>9.1 Choix de cabinets d'avocats pour les transactions immobilières et autres</p> <p>9.2 Choix de la firme vérificateur-comptable</p> | <p>9. Choix des firmes</p> <p>9.1 Choix de cabinets d'avocats pour les transactions immobilières et autres</p> <p>9.2 Choix de la firme vérificateur-comptable</p> |
| <p>10. Procès verbal de la réunion organisationnelle du 28 août 2019</p> | <p>10. Procès verbal de la réunion organisationnelle du 28 août 2019</p> |
| <p>11. Levée de la réunion</p> <p>4. Établissement des comités du Conseil</p> | <p>11. Levée de la réunion</p> |